



contact@fftri.com | T. 01 49 46 13 50 | F. 01 49 46 13 60
2, RUE DE LA JUSTICE | 93213 SAINT-DENIS LA PLAINE CEDEX

COUPES D'EUROPE JUNIOR 2015

La fédération européenne de triathlon propose depuis 2006 les coupes d'Europe Junior, un circuit d'épreuves européennes à destination des jeunes athlètes âgés de 16 à 19 ans (pour 2015 : nés entre 1996 et 1999).

Ce circuit permet de se confronter à des athlètes de la même catégorie de compétition internationale, à l'extérieur du territoire national. L'intérêt sportif est réel car certaines épreuves voient la participation des meilleurs athlètes européens tandis que le nombre de participants reste faible pour d'autres. A titre d'exemple il y avait en 2014 plus de 70 garçons et plus de 50 filles sur les étapes de Quarteira, Genève et Tiszaujvaros, alors que l'étape de Kupiskis comptait moins de 10 filles et 30 garçons.

Ces épreuves sont inscrites au calendrier international. Pour 2015, à la date du 1/12/2014, 12 étapes sont prévues. Le calendrier est évolutif, il est disponible sur la page suivante :

http://www.competition.com/triathlon/events/search?event_name=&event_category=342&event_sport=357&event_distance=&event_year=2015&event_region=10&event_country=&button=Search

Date	Etape	Pays
21/03/2015	Coupe d'Europe Junior de Quarteira	Portugal
19/04/2015	Coupe d'Europe Junior de Melilla	Espagne
30/05/2015	Coupe d'Europe Junior de Vienne	Autriche
06/06/2015	Coupe d'Europe Junior Kupiskis	Lithuanie
21/06/2015	Coupe d'Europe Junior Burgas	Bulgarie
04/07/2015	Coupe d'Europe Junior d'Holten	Pays-Bas
19/07/2015	Coupe d'Europe Junior de Châteauroux	France
02/08/2015	Coupe d'Europe Junior de Tabor	République Tchèque
8-9/08/2015	Coupe d'Europe Junior de Tiszaujvaros	Hongrie
30/08/2015	Coupe d'Europe Junior de Tulcea	Roumanie
05/09/2015	Coupe d'Europe Junior de Bled	Slovénie
18/10/2015	Coupe d'Europe Junior d'Alanya	Turquie

En se développant, toute activité définit des principes de fonctionnement et les fait souvent évoluer annuellement. Au niveau national, les principaux textes se trouvent dans la Réglementation Générale Fédérale (R.G.F.). Au niveau international, les principaux textes sont rassemblés dans un document appelé I.T.U. Competition Rules (Règles de compétition de International Triathlon Union) :

http://www.competition.com/triathlon/uploads/docs/itusport_competition-rules_19022014v2-highlighted.pdf

L'accès aux coupes d'Europe junior est donc réglementé par les règles internationales I.T.U. La F.F.TRI. ne peut donc pas intervenir sur ces règles et par exemple, sur le nombre d'athlètes retenus par l'I.T.U., l'accès à ces épreuves, la conformité des tenues de compétition ou bien encore les règles sportives. L'accès aux compétitions est assujetti notamment au classement « ITU point list » et classement européen junior :
http://triathlon.org/about/download_file/itu_points_list_excel/
http://triathlon.org/about/download_file/european_junior_excel_rankings

Depuis 2010, la F.F.TRI. constitue tous les ans une sélection nationale sur une ou plusieurs étapes de coupe d'Europe Junior. Ainsi il apparaît nécessaire de définir le fonctionnement entre les athlètes qui, sur une même étape de coupe d'Europe Junior, vont courir au titre d'une « Sélection Nationale » et ceux qui courront à titre individuel. La F.F.TRI choisit librement ses priorités pour toute épreuve.

1) Les modalités d'inscription

Tous les athlètes âgés de 16 à 19 ans peuvent faire une demande d'inscription sur une coupe d'Europe junior. Cependant, le niveau sportif et le caractère international de ce type d'épreuves font qu'elles s'adressent à des athlètes de niveau national à minima.

Les inscriptions sur les épreuves internationales sont validées par les fédérations nationales. Aucun athlète ne peut effectuer une démarche d'inscription directement auprès de l'organisateur avant d'avoir obtenu l'accord de la F.F.TRI. Ainsi, la F.F.TRI. a mis en place une procédure de demande d'inscription, reprise ci-dessous :

« Afin de pouvoir la valider, toute demande d'inscription auprès de la F.F.TRI. est à faire, en ligne, impérativement 35 jours avant le premier jour de l'épreuve sur le site de la FFTRI à la rubrique "Performance Groupe d'Âge / Calendrier 2015".

Passée cette date, toute demande d'inscription devra faire l'objet d'un courriel motivé adressé à cmazure@fftri.com. Cette demande sera examinée par la DTN. L'athlète pourra ne pas être inscrit. Dans tous les cas, les demandes faites après le délai de 35 jours avant le premier jour de l'épreuve, si elles sont acceptées, feront l'objet d'une inscription sur la liste d'attente (waitlist).

Une fois validée par la F.F.TRI., la demande d'inscription de l'athlète auprès de l'I.T.U. est réalisée par le Responsable Logistique au plus tard 33 jours avant le premier jour de l'épreuve. La F.F.TRI. ne garantit pas l'inscription du sportif. Elle n'accorde qu'un « visa » de participation auprès de l'I.T.U. ou de l'E.T.U. Pour valider l'inscription, il incombe au sportif :

– D'être retenu par l'I.T.U. sur la liste de départ (« Start List ») de l'épreuve. (publication de cette liste 32 jours avant le premier jour de l'épreuve sur la page consacrée sur le site de l'I.T.U.)

– de s'acquitter du paiement des droits d'inscription et de toute autre prestation proposée par l'organisation (si l'athlète ne court pas au titre d'une sélection nationale)

2) L'accès à la compétition : comment sont constituées les listes de départ ?

32 jours avant le début des épreuves, l'I.T.U. publie sur son site internet les listes de départ. Les dossards sont attribués par l'I.T.U. de la façon suivante :

- En tenant compte en premier lieu du classement « ITU point list »
- Puis du classement européen junior « ETU junior ranking » de la saison en cours, à la date de la publication de ces listes. Des points sont attribués sur les coupes d'Europe Junior et sur le championnat d'Europe Junior afin de constituer ce classement européen.
- En effectuant ensuite un roulement aléatoire pour les athlètes qui ne sont classés ni à l'ITU point list ni à l'ETU junior ranking. A ce niveau, la F.F.TRI. peut définir et indiquer à l'I.T.U. un ordre de priorité, basé sur des critères sportifs, sur les athlètes français qui entrent prioritairement sur la liste départ.

Egalement, le nombre d'athlètes au départ est limité à 75. Ainsi, si le nombre d'inscriptions est supérieur à 75, alors il se peut que des pays n'obtiennent pas le nombre de dossards maximal possible. A l'inverse, si le nombre d'inscriptions est inférieur à 75, alors ces quotas peuvent être dépassés.

3) La tenue de compétition

Le port de la tenue de compétition officielle de l'équipe de France n'a pas de caractère obligatoire, du point de vue du règlement I.T.U.

Il y a la possibilité de courir avec une tenue de son choix à condition que soit respectée la réglementation en vigueur :

http://www.triathlon.org/uploads/docs/ELITE_UNDER23_JUNIOR_AND_YOUTH_UNIFORM_RULES.pdf

Par exemple, est régi au niveau du marquage de la tenue, le nom de l'athlète, le code pays, le logo I.T.U. (<http://www.triathlon.org/about/logos>), le respect de l'emplacement et de la taille des logos des partenaires.

La couleur et le design de la tenue sont quant à eux libres sur les épreuves de niveau continental. En cas de sélection nationale, une tenue de compétition de l'équipe de France est fournie et l'athlète a l'obligation de la porter durant la compétition.

4) Les règles sportives

Certaines règles sont donc spécifiques aux épreuves internationales. Le placement sur le ponton de départ, l'aire de transition, la « penalty box », etc... font appel à des règles spécifiques et peuvent entraîner des pénalités. On peut citer par exemple :

- La montée et la descente du vélo par rapport à la ligne de montée / descente

- Le rangement de ses affaires dans la boîte prévue à cet effet au moment des transitions (lunettes et bonnet de natation, combinaison néoprène, casque de vélo)
- Le rangement du vélo (par la selle ou par les deux côtés du cintre)

5) Les sélections nationales et les participations à titre individuel

La F.F.TRI. constituera en 2015 une sélection nationale sur une ou plusieurs étapes de coupes d'Europe junior.

Les sportifs qui participent à une coupe d'Europe Junior dans le cadre d'une sélection nationale bénéficient d'un encadrement de la Direction Technique Nationale, d'une prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement et se voient attribuer une tenue de compétition.

Indépendamment, les sportifs retenus par l'I.T.U. le sont à titre individuel et non pas au titre d'une « Sélection Nationale » ou de l'« Equipe de France ». Ils doivent donc :

- organiser et financer leur déplacement dans sa totalité.
- prévoir une tenue de compétition conforme au règlement I.T.U. Ils ont la possibilité d'acheter une tenue « France » en s'adressant directement à la F.F.TRI., au même titre que les athlètes « groupes d'âge ».
- veiller à respecter cette distinction entre participation à titre individuel et « sélection nationale » dans tous les supports de communication qu'ils utilisent.

Cependant, la participation à une coupe d'Europe Junior est bien souvent une expérience nouvelle. Pour aider ces jeunes athlètes sur l'étape ou les étapes où une sélection nationale est constituée ainsi que leurs entraîneurs et leurs parents, la F.F.TRI. :

- indiquera le plan de vol des athlètes et/ou des cadres de la sélection nationale, ainsi que le lieu d'hébergement. Pour obtenir ces informations, se rapprocher du responsable logistique des équipes de France, M. Cyrille MAZURE (cmazure@fftri.com)
- donnera la possibilité d'assister au briefing technique d'avant-course effectué par le cadre technique responsable de la sélection nationale (souvent la veille de la course)
- permettra de participer avec les athlètes de la sélection nationale à la reconnaissance des parcours prévue par l'organisateur.